

UNE PROTECTION ASSURÉE MÊME
EN CAS DE CONTRÔLE URSSAF

DAS

FISCADAS

La Protection Fiscale
des entreprises

Passer l'épreuve du contrôle fiscal
en toute tranquillité, c'est essentiel
pour gérer sereinement son entreprise.



Vous avez l'assurance de passer l'épreuve du contrôle fiscal en toute tranquillité.



Vous êtes assisté par des experts pendant toute la durée du contrôle...

Contrôle sur place ou contrôle sur pièces, que vous ayez ou non un expert-comptable, vous êtes assisté et conseillé par des professionnels (expert-comptable, fiscaliste, avocat) tout au long de votre contrôle.

- Ils interviennent à vos côtés,
- Ils se chargent du dialogue avec l'administration et des formalités à accomplir.

Pendant ce temps, vous continuez à gérer sereinement votre entreprise, tout en gardant la maîtrise de votre dossier.

... et leurs honoraires sont pris en charge.



- Les honoraires de ces spécialistes ainsi que les frais de procédure, en cas de contestation du redressement de votre part, sont intégralement remboursés, jusqu'à 20 000 € ou 30 000 € par contrôle, selon la formule choisie.
- Les honoraires de l'expert comptable sont pris en charge jusqu'à :
 - **5 000 €** pour le contrôle sur place (4 000 € si la comptabilité n'est pas suivie par un expert comptable)
 - **500 €** pour le contrôle sur pièces.

Votre assurance tranquillité pour moins de 18 €/mois ou 212 €/an.

Le tarif FISCADAS est calculé au plus juste, à partir du chiffre d'affaires hors taxes de votre entreprise.

Deux avantages cumulatifs :

- - **20 %** sur votre cotisation si vous souscrivez la Protection Juridique REPÈRES+.
- - **40 %** sur votre cotisation si vous adhérez à un centre de gestion agréé.

* pour une entreprise réalisant jusqu'à 250 000 € de chiffre d'affaires hors taxes et non adhérente à un centre de gestion agréé.

Tarif en vigueur du 01/01/2014 au 31/12/2014.



FISCADAS

➔ **Attention, un contrôle peut en cacher 2 autres !**

Le contrôle fiscal personnel du chef d'entreprise.

FISCADAS couvre l'examen de votre situation personnelle, s'il fait suite au contrôle de votre entreprise.



Les contrôles URSSAF

Moins appréhendés que les contrôles fiscaux, les contrôles URSSAF sont en fait plus fréquents.

Avec FISCADAS,

- la couverture financière est de 20 000 € ou 30 000 € par contrôle, selon la formule choisie.
- les honoraires de l'expert-comptable sont remboursés jusqu'à :
 - **600 €** pour un contrôle URSSAF sur place
 - **500 €** pour un contrôle URSSAF sur pièces.



➔ **Le premier contrat de Protection Fiscale des entreprises en France.**

- 1** Une protection indispensable pour votre tranquillité.
- 2** Une protection très complète : contrôle fiscal, contrôle URSSAF sur place et sur pièces et même contrôle de la situation personnelle du chef d'entreprise.
- 3** Un rapport qualité/prix particulièrement compétitif.

Votre assureur conseil :

33, rue de Sydney - 72045 Le Mans cedex 2
Tél. : 02 43 47 54 00 - Fax : 02 43 47 54 99

DAS Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 142

DAS - Société anonyme au capital de 60 660 096 euros
RCS Le Mans 442 935 227

Entreprises régies par le code des assurances

